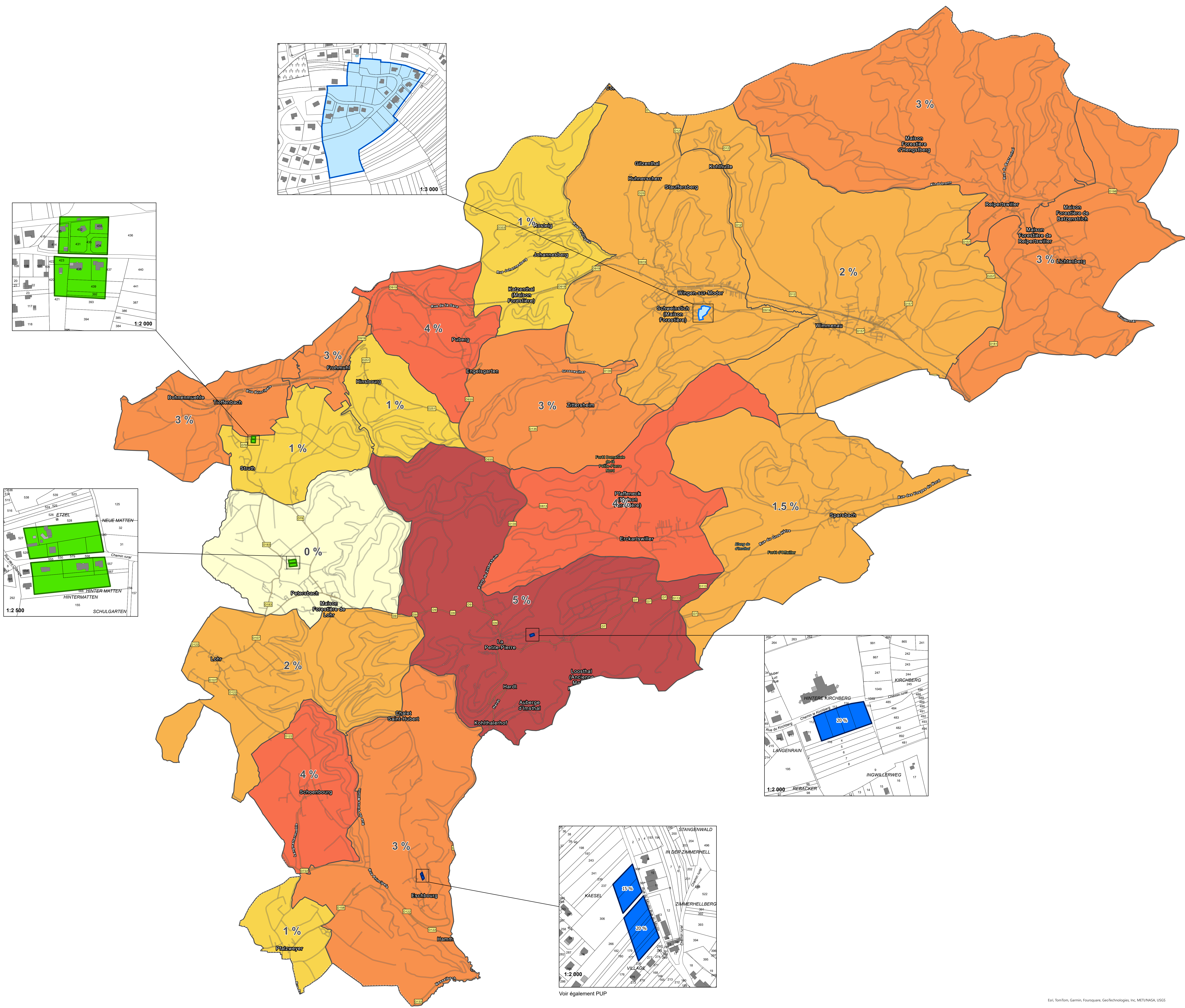




- Taux de la Taxe d'Aménagement de base**
- pas de taxe d'aménagement (part communale)
 - taux compris entre 0% et 1%
 - taux compris entre 1% et 2%
 - taux compris entre 2% et 3%
 - taux compris entre 3% et 4%
 - taux compris entre 4% et 5%
- Cas particuliers**
- Secteur de taxe d'aménagement majorée
 - Secteur de taxe d'aménagement modulée
 - Secteur de participation pour voirie et réseaux

maître d'ouvrage :
**Communauté de communes
Hanau-La Petite Pierre**

PLUi du Pays de la Petite Pierre

**TAXE D'AMENAGEMENT
PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX**

PLUi approuvé par délibération du Conseil communautaire
en date du 06/02/2020.

MISE A JOUR DES ANNEXES
Vu pour être annexé à l'Arrêté du Président
en date du 17/04/2024

A Bouxwiller, le 17/04/2024
M. Patrick MICHEL, le Président

conduite d'études :
OTE Ingénierie

1:25 000